



Probleme de charges antérieur

Par **poyou78**, le **13/07/2010 à 12:20**

Bonjour,
J'ai acheté un appartement dans une copropriété le 13/07/2009; le 20/02/10 notre syndic a perdu sa garantie financière, nous avons dû changer de syndic.
Pour information l'ancien syndic n'a fait aucune AG depuis novembre 2007 et il est en liquidation judiciaire aujourd'hui.
A ce jour le nouveau syndic, me relance pour des factures d'eau de la copropriété impayées depuis 2007, alors que je n'ai acquis mon bien que le 13/07/2009.
Il m'ont expliqué que l'ancien syndic n'avait pas assez provisionné les appels de fonds par rapport aux factures de la coprop et ce depuis 2007.
Et donc que c'est à moi de payer la part incombant à mon appartement, car il y a eu mauvaise gestion de l'ancien syndic.
Est-ce à moi de payer ? que puis-je faire ?